



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

### ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE 22 AVRIL 2024

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM), tenue le lundi 22 avril 2024 à 10 h 30 au siège social, situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté :

Mme Lise Gagnon, vice-présidente  
Mme Anna Guarnieri, membre  
Mme Michèle Demers, membre

Étaient également présents :

Mme Geneviève Ollivier, secrétaire-trésorière  
Mme Valérie Foucault, assistante secrétaire-trésorière  
M. Louis-Philippe Buist, directeur des opérations et ingénierie RAIM

#### **RÉSOLUTION NO : E2024-04-24 (Ouverture de l'assemblée)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon  
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

**QUE** l'assemblée soit ouverte.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : E2024-04-25 (Adoption de l'ordre du jour)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Michèle Demers  
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 mars 2024;
4. Dépôt du rapport financier 2023;
5. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer;
6. Autorisation de mandat à la Ville de Repentigny pour l'appel d'offres de produits chimiques – 1er février 2025 au 31 janvier 2026 – Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

7. Adoption de soumission RAETM-2024-001 – Programme d'assurance de dommages pour la période 2024-2025;
8. Autorisation de travaux supplémentaires – Allen entrepreneur général inc. – Travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II (RAETM-2022-004);
9. Affaires nouvelles;
10. Période de questions;
11. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION NO : E2024-04-26**

**(Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 mars 2024)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 mars 2024 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION NO : E2024-04-27**

**(Dépôt du rapport financier 2023)**

---

IL EST RÉSOLU :

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche prenne connaissance du dépôt, par la secrétaire-trésorière, du rapport financier de la Régie et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le tout conformément au premier alinéa de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION NO : E2024-04-28**

**(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri

APPUYÉ PAR : Michèle Demers

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte la liste des paiements émis et celle des salaires payés aux montants respectifs de 1 603 081,84 \$ et 1 771,85 \$.

**QUE** le conseil d'administration de la RAETM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 25 435,74 \$ et 714 992,95 \$ préparées le 15 avril 2024 et en autorise les paiements.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

### RÉSOLUTION NO : E2024-04-29

**(Autorisation de mandat à la Ville de Repentigny pour l'appel d'offres de produits chimiques – 1er février 2025 au 31 janvier 2026 – Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal)**

**ATTENDU QUE** la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) est membre du *Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal* pour l'achat des produits chimiques servant aux opérations de traitement de l'eau usée;

**ATTENDU QUE** les villes et régies faisant partie de ce regroupement sont mandatées, à tour de rôle et selon un calendrier préétabli, afin d'effectuer le processus d'appel d'offres au nom du *Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

**QUE** la Ville de Repentigny soit mandatée afin de préparer, pour et au nom de la RAETM et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres public pour l'achat des produits chimiques nécessaires au traitement des eaux potables et usées dans le cadre du *Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal*, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2025 au 31 janvier 2026.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NO : E2024-04-30

**(Adoption de soumission RAETM-2024-001 – Programme d'assurance de dommages pour la période 2024-2025)**

**ATTENDU QUE** la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche a procédé à un appel d'offres public pour le renouvellement de son programme d'assurance de dommages (RAETM-2024-001);

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le journal La Revue le 14 février 2024;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 mars 2024 à savoir :

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes en sus)	
	lot 1	lot 2
BFL Canada services de risques et assurances inc.	72 434 \$	79 802 \$
Société d'assurance Beneva inc.	87 643 \$	-----

**ATTENDU QUE** la RAETM a demandé l'expertise de monsieur Simon Julien, premier directeur principal et responsable du Service de gestion des risques et assurance de dommages de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour la préparation des devis d'assurance et l'analyse des soumissions;

**ATTENDU QUE** l'estimation pour le portefeuille d'assurance est de 168 660 \$ (taxes de 9 % en sus);

**ATTENDU QUE** le rapport de monsieur Simon Julien recommandant à la RAETM d'accepter la soumission de la société de courtage BFL, dont le coût total pour l'ensemble des garanties d'assurance est de 152 236 \$ excluant les taxes;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

**ATTENDU** également le rapport daté du 17 avril 2024 de madame Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon  
APPUYÉ PAR : Michèle Demers

**QUE** conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche accepte la soumission de la société BFL Canada services de risques et assurances inc. pour l'acquisition d'un programme d'assurances de dommage de la RAETM pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 1<sup>er</sup> mai 2025 pour un montant total de 152 236 \$ (taxes de 9 % en sus) détaillé comme suit :

Assurances		Prix (taxes en sus)
Lot 1.	Assurance des biens, crime et bris des machines	72 434 \$
Lot 2.	Assurance responsabilités	79 802 \$
TOTAL		152 236 \$

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NO : E2024-04-31

**(Autorisation de travaux supplémentaires – Allen entrepreneur général inc. – Travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II (RAETM-2022-004))**

**ATTENDU QUE** la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a mandaté la firme BHP Experts Conseils S.E.C. pour les services professionnels de plans, devis et surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Avenue de la Gare (Blériot II) et démolition de l'existant par la résolution E30-04-2021;

**ATTENDU** la résolution E105-12-2022 par laquelle la RAETM a accepté la soumission de l'entreprise Allen entrepreneur général inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II, le tout au montant de 7 727 000,00 \$ (t.t.c.);

**ATTENDU** les résolutions E53-06-2023, E71-08-2023 et E85-10-2023 autorisant le coût des travaux supplémentaires de l'entreprise Allen entrepreneur général inc. lié aux directives de changement 1 à 14, au montant de 215 600,12 \$ (t.t.c.);

**ATTENDU QUE** trois (3) autres directives de changement ont été émises en raison d'imprévus rencontrés lors de la réalisation des travaux, le tout pour un montant additionnel de 25 933,05 \$ (t.t.c.), soit :

Directive de changement n°15 (AC-16)	Modification de l'armature et des ouvertures de ventilation	10 487,94 \$ (t.t.c.)
Directive de changement n°16 (AC-23)	Modification des finis intérieurs et ajout de surface à peinture	3 588,66 \$ (t.t.c.)
Directive de changement n°17 (AC-21)	Modification du linteau pour assurer un épaulement supplémentaire à la brique	11 856,45 \$ (t.t.c.)

**ATTENDU QUE** ces modifications ont été approuvées par M. Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP Experts Conseils S.E.C.;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAETM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michèle Demers

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

**QUE** le conseil d'administration de la RAETM entérine le coût des directives de changement 15 et 16, et approuve celui associé à la directive de changement 17, le tout au montant de 22 555,38 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 123.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO : E2024-04-32**

**(Levée de l'assemblée)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

**QUE** l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Président

Secrétaire-trésorière